



N°15093*07

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'APICULTURE

ATTESTATION D'ORIGINE DU CHEPTEL

PROGRAMME 2020-2022

Règlement n°1308/2013 du Conseil du 17 Décembre 2013

Décision de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2019-17 (modifiée)

Une fois complétée par votre fournisseur (une attestation par fournisseur),

Cette attestation doit obligatoirement être téléchargée dans votre demande de paiement dématérialisée

Je soussigné (nom et prénom du fournisseur) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Activité:

Atteste que le(s) facture(s) jointe(s) établie(s) en faveur du demandeur de l'aide (nom, prénom et adresse du demandeur) :

Nom et prénom du client :

Adresse :

Code postal : Commune :

Concernent :

Nombre de reines : Race : Prix unitaire : € HT

Pays de production (UE obligatoire) :

Montant facture HT : N° et date de facture:

Certificat(s) TRACES n° :

Nombre d'essaims / paquets d'abeilles: Race : Prix unitaire : € HT

Pays de production (UE obligatoire) :

Montant facture HT : N° et date de facture :

Certificat(s) TRACES n° :

Total général des factures : € HT

Assujettissement à la TVA : oui non

Fait le, / /

Signature du fournisseur :

« Certifié exact »